



# U.S. LAMORLAYE

## ASSEMBLEE GENERALE

**Samedi 23 avril 2022**

**à 10 H au stade**

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu d'AG
- Bilan moral, sportif de la saison 2021\_2022
- Bilan financier de la saison 2021\_2022
- Prévisions 2022 2023
- Cotisations pour la saison 2022 2023
- Nomination de nouveaux membres au conseil d'administration (art.13 des statuts) (\*)
- questions diverses

**ASSEMBLEE OUVERTE UNIQUEMENT AUX LICENCIES DE PLUS DE 16 ANS**

**ET AU PARENT LEGAL DUN LICENCIE DE MOINS DE 16 ANS**

**(DIRIGEANTS \_ JOUEURS \_ ARBITRES) extrait des statuts (article 12 paragraphe a)**

---

### Est électeur:

- tout membre d'honneur (voir article 8)
- tout membre bienfaiteur (voir article 8)
- tout membre actif, âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois et à jour de ses cotisations
- tout parent légal (père, mère ou tuteur) d'un membre actif, âgé de moins de 16 ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois et à jour de ses cotisations

**Le vote par procuration est autorisé dans la limite de 5 procurations par membre présent**, et le vote par correspondance n'est pas admis.

LAMORLAYE, le 22 mars 2022

Le Président par interim JL BOURLAND